

COMITE DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE GESTION DES ACTIVITES DE LOISIRS DES ENFANTS

### COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 21 MARS 2017

*L'an deux mille dix-sept,  
Le vingt et un mars à dix-huit heures trente,  
A la mairie de SANCE,  
S'est réuni le comité du syndicat intercommunal de gestion des activités de loisirs des enfants,  
En séance publique, sous la présidence de M. Philippe VALLET, Président.*

Convocation du 10 mars 2017

**Secrétaire de séance :** Corine KLEMENT

**Etaient présents :**

Madame Aurore DUTARTRE	AZE
Madame Cécile MARIOTTE (suppléante)	AZE
Monsieur Jean-Luc RAGNARD	CHARNAY LES MACON
Monsieur Daniel BISOGNO	CHARNAY LES MACON
Madame Jeanine DE VIVIES	DAVAYE
Madame Nathalie MONTEIRO	DAVAYE
Monsieur Philippe VALLET	HURIGNY
Madame Corine KLEMENT	HURIGNY
Madame Michelle GRANGER	PERONNE
Madame Annie GRIVOT	PERONNE
Madame Nadine MITRE	ST MARTIN-BELLE-ROCHE
Monsieur Bernard DESPLAT	ST MARTIN-BELLE-ROCHE
Monsieur Gilles JONDET	SANCE
Madame Christiane ROGIC	SANCE
Monsieur Gianni FERRO	SOLUTRE-POUILLY
Madame Isabelle DESSARTINE	SOLUTRE-POUILLY
Madame Eve REY	VERGISSON

**Etaient excusés :**

Madame Alexandra BONOT (remplacée par C. MARIOTTE)	AZE
Madame Nadège VOGEL	ST MAURICE-DE-SATONNAY
Monsieur Jean-Michel GUILBAUT	ST MAURICE-DE-SATONNAY
Monsieur Laurent COLPART	VERGISSON

**Assistaient :** Monsieur Daniel GAUGE et Madame Sabrina BREDELLE, agents du syndicat.

#### Rapport n°1 : Adoption du PV de la séance 21/02/2017 du comité syndical et élection du secrétaire de séance

A l'invitation du Président, le Comité procède à la désignation en son sein du Secrétaire de séance, conformément à l'article L2121-15 du CGCT.

A l'unanimité du Comité, Madame Corinne Klément est désignée secrétaire de séance.

Approbation du PV de la séance du 21 février 2017.

Le Président demande au Comité si des observations sont à formuler sur le procès-verbal de la séance du 21 février 2017.

Aucune autre observation n'est émise, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

### **Rapport n°2 : Approbation du compte de gestion du receveur de l'exercice 2016**

Le comité est invité par M. JONDET, vice-président en charges des questions financières, à adopter le compte de gestion 2016 de Madame le receveur qui concorde en tout point avec le compte administratif et présente les résultats d'exécution suivants :

#### Fonctionnement :

Dépenses 2016 : 470 509.36 €

Recettes 2016 : 471 036.00 €

Résultat exercice 2016 : 526.64 €

Résultat clôture 2015 : 14 630.29 €

Part affectée à l'Inv. 2016 : 0

Résultat de clôture 2016 : 15 156.93 €

#### Investissement :

Dépenses 2016 : 1 582.37 €

Recettes 2016 : 2 374.00 €

Résultat exercice 2016 : 791.63 €

Résultat clôture 2015 : 7 801.85 €

Résultat de clôture 2016 : 8 593.48 €

Résultat exercice 2016 des 2 sections : 1 318.27 €

Résultat clôture 2015 des 2 sections : 22 432.14 €

Part du résultat 2015 affecté à l'inv. 2016 : 0

**Résultat de clôture de l'exercice 2016 : 23 750.41 €**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le décret n°1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique,

Considérant que le comité syndical doit se prononcer sur l'exécution de la tenue des comptes de Madame le receveur pour l'année 2016,

Considérant la concordance du compte de gestion retraçant la comptabilité patrimoniale tenue par Madame le receveur avec le compte administratif retraçant la comptabilité administrative tenue par Monsieur le président,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le vice-président,

#### **Le Comité syndical,**

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DECIDE d'adopter le compte de gestion de Madame le receveur pour l'exercice 2016 dont les écritures sont identiques à celles du compte administratif pour l'année 2016.

### **Rapport n°3 : Approbation du compte administratif de l'exercice 2016**

Le comité est invité par M. JONDET, vice-président en charges des questions financières à se prononcer sur l'adoption du compte administratif 2016 qui concorde en tout point avec le compte de gestion de Madame le receveur et présentent les résultats d'exécution suivant :

#### Fonctionnement :

Dépenses 2016 : 470 509.36 €  
Recettes 2016 : 471 036.00 €  
Résultat exercice 2016 : 526.64 €  
Résultat clôture 2015 : 14 630.29 €  
Part affectée à l'Inv. 2016 : 0  
Résultat de clôture 2016 : 15 156.93 €

Investissement :

Dépenses 2016 : 1 582.37 €  
Recettes 2016 : 2 374.00 €  
Résultat exercice 2016 : 791.63 €  
Résultat clôture 2015 : 7 801.85 €  
Résultat de clôture 2016 : 8 593.48 €

Résultat exercice 2016 des 2 sections : 1 318.27 €

Résultat clôture 2015 des 2 sections : 22 432.14 €

Part du résultat 2015 affecté à l'inv. 2016 : 0

**Résultat de clôture de l'exercice 2016 : 23 750.41 €**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 5212-1 et suivants,  
Vu le décret n°1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique,

Vu la délibération du comité syndical en date du 06 avril 2016 approuvant le budget primitif,  
Considérant que le comité syndical doit se prononcer avant le 30 juin de l'année N+1 sur l'exécution de la comptabilité administrative tenue par Monsieur le président,

Considérant que, pour ce faire, le président doit quitter la séance et être remplacé par M. le vice-président,

Considérant que le compte de gestion adopté préalablement fait ressortir une identité d'exécution d'écritures avec le compte administratif,

**Le Comité syndical,**

Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,

DECIDE d'adopter le compte administratif de l'exercice 2016, arrêté comme suit :

Fonctionnement :

Dépenses 2016 : 470 509.36 €  
Recettes 2016 : 471 036.00 €  
Résultat exercice 2016 : 526.64 €  
Résultat clôture 2015 : 14 630.29 €  
Part affectée à l'Inv. 2016 : 0  
Résultat de clôture 2016 : 15 156.93 €

Investissement :

Dépenses 2016 : 1 582.37 €  
Recettes 2016 : 2 374.00 €  
Résultat exercice 2016 : 791.63 €  
Résultat clôture 2015 : 7 801.85 €  
Résultat de clôture 2016 : 8 593.48 €

Résultat exercice 2016 des 2 sections : 1 318.27 €

Résultat clôture 2015 des 2 sections : 22 432.14 €

Part du résultat 2015 affecté à l'inv. 2016 : 0

**Résultat de clôture de l'exercice 2016 : 23 750.41 €**

### Rapport n°4 : Affectation du résultat de l'exercice 2016

Le comité est invité par M. JONDET, vice-président en charges des questions financières, à se prononcer sur l'affectation du résultat de l'exploitation de l'exercice 2016.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 94-504 du 22 juin 1994,

Considérant qu'en M14, le résultat doit faire l'objet d'une affectation :

- soit lors du budget primitif si le compte de gestion et le compte administratif ont été adoptés préalablement ;
- soit lors du budget supplémentaire si le compte de gestion et le compte administratif ont été adoptés postérieurement,

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2016,

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	Résultat de clôture exercice 2015	Virement à la section de fonctionnement	Résultat de l'exercice 2016	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation du résultat
Investissement	7 801.85 €	0	791.63 €	8 593.48 €
Fonctionnement	14 630.29 €	0	526.64 €	15 156.93 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement) et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

#### Le Comité syndical,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DECIDE d'affecter le résultat comme suit :

Excédent de fonctionnement global cumulé au 31/12/2016 (ligne 002)	15 156.93 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	0 €
Excédent d'investissement global cumulé au 31/12/2016	8 593.48 €

### Rapport n°5 : Tarification des programmations extrascolaires

Le Président rappelle que, par délibération en date du 6 avril 2016, le comité syndical a fixé la tarification de ses programmations extrascolaires pour la période Eté 2016 – Printemps 2017. Il propose au comité de se prononcer sur l'application d'une hausse de 5% sur le prix des places de stages pour la période été 2017-printemps 2018.

#### Le Comité syndical,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

ADOpte, pour la période été 2017 – printemps 2018, la tarification des programmations extrascolaires du syndicat suivante :

Mode de calcul du prix d'une place de stage :

A) Si le coût de la prestation est établi par un prix horaire d'intervention :

- 1/ Déterminer, par encadrement, le coût horaire toutes charges comprises du stage selon la grille N°1 (= coût 1)
- 2/ Appliquer à ce coût 1 le coefficient pondérateur indiqué dans la grille N°2 (= coût 2)
- 3/ Rattacher ce coût 2 à une catégorie de la grille N°1 définissant le prix horaire public et le prix horaire SIGALE
- 4/ Multiplier le prix horaire défini par la durée effective du stage.

Grille N°1

Catégorie de stage	Stage dont le coût horaire, toutes charges comprises, par encadrement est compris entre :	Prix horaire SIGALE (familles résidant sur territoire syndical)	Prix horaire public (familles résidant hors du territoire syndical)
1	0 et 15 €	1.11 €	2.22 €
2	15,01 et 20 €	1.56 €	3.12 €
3	20,01 et 25 €	2.07 €	4.14 €
4	25,01 et 30 €	2.52 €	5.04 €
5	30,01 et 35 €	3.00 €	6.00 €
6	35,01 et 40 €	3.45 €	6.90 €
7	40,01 et 45 €	3.97 €	7.94 €
8	45,01 et 50 €	4.42 €	8.84 €
9	50,01 et 55 €	4.89 €	9.78 €
10	55,01 et 60 €	5.39 €	10.78 €
11	60,01 et 65 €	5.85 €	11.70 €
12	65,01 et 70 €	6.32 €	12.64 €

Grille N°2

Nombre de place maximum du stage par encadrant rémunéré	Formule (9 places est l'indice 1)	Coefficient pondérateur applicable au prix horaire
16	$9/16 = 0.5625$	0.5625
14	$9/14 = 0.643$	0.643
12	$9/12 = 0.75$	0.75
10	$9/10 = 0.9$	0.9
8	$9/8 = 1.125$	1.125
6	$9/6 = 1.5$	1.5
4	$9/4 = 2.25$	2.25

B) Si le coût de la prestation de service est un prix par enfant :

Le prix de la place de stage est de 131.70 % de ce coût par enfant pour les familles des communes extérieures et de 65.85 % de ce coût pour les familles résidant sur le périmètre syndical.

DECIDE d'attribuer une réduction de 30% à valoir sur le prix total pour toute inscription de trois enfants minimum issus d'une même famille (frères et sœurs) et résidant sur le territoire du SIGALE,

AUTORISE le Président à utiliser cette tarification pour fixer, par arrêté, les tarifs de chaque stage lors de chaque programmation sur la période été 2017 – printemps 2018.

**Rapport n°6 : Contributions budgétaires 2017 des communes associées**

Le Président rappelle que lors du débat d'orientations budgétaires du 21 février 2017, le comité s'est prononcé favorablement sur le montant des contributions communales au syndicat en 2017 à hauteur de 450 000 €, somme nécessaire à la réalisation des actions du syndicat.

Le tableau ci-dessous présente les évolutions en 2017 des montants et des pourcentages des contributions, par rapport à 2016, calculés sur la base des produits perçus en 2016 :

	Rappels contributions 2016		Contributions 2017	
	Taux	Montants	Taux	Montants
AZE	4.3249 %	17 430 €	4,450%	20 025 €
CHARNAY-LES-MACON	45.2218 %	182 244 €	45,063%	202 782 €
DAVAYE	3.5217 %	14 192 €	3,497%	15 738 €
HURIGNY	8.2289 %	33 162 €	8,535%	38 407 €
PERONNE	2.9625 %	11 939 €	2,934%	13 204 €
SAINT-MARTIN BELLE ROCHE	13.3727 %	53892 €	13,291%	59 809 €
SAINT-MAURICE DE SATONNAY	1.5426 %	6 217 €	1,493%	6 719 €
SANCE	15.6586 %	63 104 €	15,498%	69 741 €
SOLUTRE-POUILLY	3.0204 %	12 172 €	2,998%	13 489 €
VERGISSON	2.1459 %	8 648 €	2,241%	10 086 €
	100%	403 000 €	100%	450 000 €

Les délégués s'accordent à dire que :

- Les contributions des communes et les projets périscolaires devront se stabiliser au niveau actuel dans les prochaines années.
- Des incertitudes, inhérentes au contexte électoral, sur le devenir de la réforme et le maintien de l'aide de l'état doivent inciter le syndicat à la prudence.
- Peut-être faudra t'il réfléchir à l'avenir à la fin de la gratuité des ateliers périscolaires.
- Il faudra reprendre l'attache de la Préfecture pour modifier statutairement le mode de contribution des communes, leurs permettant de payer pour partie la cotisation en fonction de l'utilisation du service périscolaire du syndicat.

### Le Comité syndical,

Après en avoir délibéré,

Par 15 voix pour et 2 absentions (M. Ferro et Mme Dessartine),

A l'unanimité,

VALIDE les montants des contributions communales 2017 au syndicat suivants :

	Contributions 2017	
	Taux	Montants
AZE	4,45%	20 025 €
CHARNAY-LES-MACON	45,063%	202 782 €
DAVAYE	3,497%	15 738 €
HURIGNY	8,535%	38 407 €
PERONNE	2,934%	13 204 €
SAINT-MARTIN BELLE ROCHE	13,291%	59 809 €
SAINT-MAURICE DE SATONNAY	1,493%	6 719 €
SANCE	15,498%	69 741 €
SOLUTRE-POUILLY	2,998%	13 489 €
VERGISSON	2,241%	10 086 €
	100%	450 000 €

AUTORISE le président à procéder par douzième aux appels de fonds correspondants.

**Rapport n°7 : Adoption du budget primitif 2017.**

Le comité syndical est invité à se prononcer sur le projet de budget primitif 2017 qui s'équilibre aux montants prévisionnels suivants :

<i>Sections</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>
<i>Investissement</i>	11 286 €	11 286 €
<i>Fonctionnement</i>	537 656 €	537 656 €
<i>Total</i>	548 942 €	548 942 €

Le budget primitif 2017 est présenté et explicité au comité par le Président, à l'appui d'un document comptable. Cette présentation permet de vérifier l'adéquation du BP 2017 avec les orientations budgétaires issues du débat éponyme du 21 février 2017.

Les orientations budgétaires actées par le comité syndical, en termes de modifications de charges et de produits par rapport à l'année 2016 sont :

- Maintien du résultat de clôture 2017 à hauteur de celui de 2016, soit 23 750 € et prévision de l'exercice 2017 à l'équilibre,
- Reconduction du poste à mi-temps en juillet prochain,
- Stabilité des frais fixes et de structure,
- Prévision d'une dépense périscolaire à hauteur de 280 000 € soit en augmentation par rapport à 2016 de 14.3%,
- Maintien en 2017 des 17 000 € de reste à charge extrascolaire de 2016 (fonctionnement sur 12 semaines) et ne pas prévoir 3 000 € supplémentaires au budget (charges supplémentaires si fonctionnement sur 14 semaines), par la suppression d'une semaine de fonctionnement en été et par une augmentation des prix des stages extrascolaires de 5%,
- Besoin de contributions 2017 au syndicat des communes membres à hauteur de 450 000 €.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article 2311-1 et suivants,

Vu le débat d'orientations budgétaires en date du 21 février 2017,

Considérant qu'en 2017 le budget des EPCI doit être voté en équilibre réel avant le 30 avril  
Ayant entendu l'exposé de Monsieur le président,

**Le Comité syndical,**

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DECIDE d'adopter le budget primitif 2017 du SIGALE comme suit :

<i>Sections</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>
<i>Investissement</i>	11 286 €	11 286 €
<i>Fonctionnement</i>	537 656 €	537 656 €
<i>Total</i>	548 942 €	548 942 €

**Rapport n°8 : Bilan de la programmation extrascolaire de l'hiver 2017 et présentation de celle de printemps 2017**

Le Président invite le directeur à procéder au bilan de la programmation extrascolaire de l'hiver 2017 et à présenter celle du printemps 2017.

**HIVER 2017**

Accessible aux enfants de 5 à 15 ans, cette session hivernale 2017 s'est déroulée entre le 20 février et le 03 mars, soit 10 jours de fonctionnement sur 2 semaines. 13 stages ont été mis en place avec une capacité d'accueil initiale de 236 places.

La programmation a recueilli 154 inscriptions, soit un taux de remplissage de 66% par rapport à la capacité initiale et de 90 % par rapport à la capacité effective qui est de 172 places. 2 stages ont été annulés (cirque-théâtre ; laser game) et 2 stages ont été réajustés (magie-jeux traditionnels ; contes-danses du monde). Sur les 11 qui ont fonctionné, 5 ont été complets.

La fréquentation des 13 stages :

Stage de ...	Nombre d'inscrip	Proposé ... fois	.... Fois à ....% de remplissage				Annulé ... fois
			100%	Entre 75 et 99%	Entre 50 et 74%	- de 50% (réajusté)	
MOTO	24	2	2				
GYM ET TIR A L'ARC	24	1	1				
ARTS PLAS. ET EMOTIONS	20	1		1			
MULTISPORTS	16	1			1		
LASER GAME	15	2		1			1
EQUITATION	12	1	1				
PONEY	12	1	1				
MAGIE ET JEUX TRAD.	12	1			1		
CONTES - DANSES DU M.	10	1				1	
CINEMA	9	1		1			
CIRQUE ET THEATRE	0	1					1
11 stages et 20 activités différents	154	13	5	3	2	1	2

A titre de comparaison, quelques statistiques des 12 dernières programmations d'hiver :

HIVER	Nombre de places	INSCRIPTIONS			ENFANTS DIFFERENTS			Taux rempl.
		Total	Sigale	Extérieur	Total	Sigale	Extérieur	
2017	236	154	123 (80%)	31 (20%)	145	117 (81%)	28 (19%)	90%
2016	220	144	137 (95%)	7 (5%)	129	122 (95%)	7 (5%)	84%
2015	268	156	150 (90%)	16 (10%)	145	130 (90%)	15	86%
2014	296	193	166 (86%)	27	177	152 (86%)	25	80%
2013	280	176	148 (84%)	28	166	139 (84%)	27	78%
2012	314	189	157 (83%)	32	174	145 (84%)	29	79%
2011	344	259	208 (80%)	51	235	188 (80%)	47	84%
2010	356	275	224 (81%)	51	240	196 (82%)	44	88%
2009	344	267	213 (80%)	54	231	181 (78%)	50	81%
2008	321	263	215 (82%)	48	229	182 (79%)	47	93%
2007	307	250	190 (76%)	60	228			86%
2006	285	209	126 (60%)	83	124			84%

La configuration moyenne d'un stage « hiver 2017 » :



Durée moyenne : 4.46 demi-journées

Prix moyen sigale : 38.73 € et 77.43 € pour les extérieurs

Coût moyen d'une demi-journée : 8.68 € (sigale) et 17.36 € (extérieurs)

Capacité d'accueil initiale moyenne : 18.15 enfants (236 pl/13 stages) encadrés par 1.77 éducateurs (23/13)

Remplissage effectif moyen d'un stage : 14 enfants (154/11) encadrés par 1.55 éducateurs (17/11)

Un nombre maxi moyen d'enfants de 10.2 pour 1 éducateur (18.15/1.77) dans les stages

Un nombre effectif moyen d'enfants de 9.06 pour 1 éducateur (14/1.55)

A titre comparatif, quelques éléments de configuration de stage sur les 6 dernières années :

Session	Durée moyenne d'1 stage (en ½ journée)	Prix moyen d'une ½ journée de stage (en €)	Prix moyen d'un stage sigale (en €)	Taux d'encad. : Nombre d'enfant par éducateur
Hiver 2017	4.46	8.68	38.73	1 pour 9.06
Automne 2016	4.3	9.22	39.66	1 pour 9.8
Été 2016	4.60	8.52	39.16	1 pour 10.4
Printemps 2016	4.75	9.04	42.93	1 pour 9.1
Hiver 2016	4.5	8.44	37.97	1 pour 8.47
Automne 2015	4.75	8.82	41.91	1 pour 8
Été 2015	4.89	8.42	41.20	1 pour 9
Printemps 2015	3.83	9	34.54	1 pour 8.81
Hiver 2015	4.67	8.79	41.04	1 pour 10.2
Automne 2014	4.31	10.02	43.19	1 pour 8.28
Été 2014	4.94	9.46	41.67	1 pour 7.45
Printemps 2014	3.64	8.99	32.70	1 pour 9.78
Hiver 2014	4.71	8.83	41.54	1 pour 7.74
Automne 2013	4.18	10.34	43.18	1 pour 8.25
Été 2013	4.82	9.00	43.86	1 pour 7.62
Printemps 2013	4.11	8.63	35.44	1 pour 7.85
Hiver 2013	4.67	8.17	38.15	1 pour 7.70
Automne 2012	3.95	10.19	40.27	1 pour 7.45
Été 2012	4.53	10.34	46.84	1 pour 6.43
Printemps 2012	3.48	10.48	36.45	1 pour 6.45
Hiver 2012	4.18	9.68	40.50	1 pour 7.00
Automne 2011	4.18	10.79	44.08	1 pour 5.60
Été 2011	4.24	10.10	42.90	1 pour 6.40
Printemps 2011	3.51	10.50	37.20	1 pour 7.20
Hiver 2011	4.08	8.78	35.85	1 pour 7.39

### Mixité :

Sur les 154 inscriptions, on dénombre 61 inscriptions de filles (40 %) et 93 inscriptions de garçons (60 %). Sur les 145 enfants différents inscrits, on dénombre 59 filles (41 %) et 86 garçons (59 %).

### Les inscriptions par âge :

Détail des inscriptions par catégorie d'âge et nombre de stages accessibles :

Enfants âgés entre :	Nombre d'inscriptions	% des inscriptions	Nombre d'enfants différents	% des inscrits	Moyenne de stage enfant	Nombre de stages accessibles
5 et 6 ans	23	14.93	22	15.17	1.04	5
6 et 7 ans	19	12.34	19	13.10	1	7
7 et 8 ans	23	14.93	21	14.48	1.09	9
8 et 9 ans	31	20.13	28	19.31	1.10	11

9 et 10 ans	20	12.99	19	13.10	1.05	11
10 et 11 ans	18	11.69	17	11.72	1.06	11
11 et 12 ans	6	3.90	6	4.13	1	11
12 et 13 ans	4	2.60	3	2.07	1.33	6
13 et 14 ans	7	4.54	7	4.83	1	4
14 et 15 ans	1	0.65	1	0.69	1	4
15 et 16 ans	2	1.30	2	1.40	1	1
Total	154	100	145	100	1.06	Sur les 10

### Les inscriptions par commune :

Détail des 154 inscriptions sur les 23 communes de provenance, par ordre décroissant et nombre d'enfants différents :

Communes	Nombre d'inscriptions	% du Total des insc.	% des insc. SIGALE	Nombre d'enfants ≠	Moyenne de stage /enfant
CHARNAY	53	34.41	43.09	47	1.13
HURIGNY	25	16.23	20.32	25	1
SANCE	12	7.79	9.76	12	1
ST-MARTIN BR	11	7.14	8.94	11	1
DAVAYE	11	7.14	8.94	11	1
ST-MAURICE DS	5	3.25	4.06	5	1
AZE	4	2.60	3.25	4	1
PERONNE	1	0.65	0.81	1	1
VERGISSON	1	0.65	0.81	1	1
SOLUTRE	0	0	0	0	0
TOTAL SIGALE	123	80%	100	117 (81 %)	1.05
EXTERIEURES*	31	20%		28 (19%)	1.10
TOTAL	154	100		145	1.06

\* Le détail des 31 inscriptions provenant des 13 communes extérieures :

BUSSIERES	1	LEYNES	2	SENNECE	1
CHENOVE	1	MACON	1	ST PIERRE LE VIEUX	1
CHEVAGNY	5	PIERRECLOS	3	IGE	2
CROTTET	2	PRISSE	4	LAIZE	5
FUISSE	3				

### Résultat financier :

Le résultat financier laisse apparaître un solde négatif de 2 189 € pour la session. Avec 7 712 € de charges et 5 523 € de produits, le taux de couverture est de 72 %.

A titre comparatif, résultats sessions précédentes av éléments financiers-encadrement-fréquentation :

Sessions	Charges (en €)	Produits (en €)	Résultat négatif (en €)	Taux de couv	Taux de remp.	Nombre inscriptions (% SIG)	Prix de revient/ inscription	Taux d'encadrement
Hiver 2017	7 712	5 523	2 189	72%	90%	154 (80%)	14.21 €	1 pour 9.06
Automne 2016	5 299	3 638	1 661	69%	86%	92 (91%)	18.05€	1 pour 9.8
Été 2016	36 023	26 511	9 512	74%	84%	605 (75%)	15.72€	1 pour 10.4
Printemps 2016	12 354	9 804	2 550	80%	90%	219 (82%)	11.64 €	1 pour 9.04
Hiver 2016	8 325	4 827	3 498	58%	84%	144 (95%)	24.29 €	1 pour 8.4
Automne 2015	11 266	7 700	3 566	69%	85%	180 (82%)	19.81 €	1 pour 8
Été 2015 (8 S)	47 241	34 146	13 095	73%	88%	772 (79%)	16.96 €	1 pour 9
Printemps 2015	6 356	4 814	1 542	76%	96%	141 (93%)	10.93 €	1 pour 8.81

Hiver 2015	9 541	6 415	3 126	67%	86%	156 (90%)	20.03 €	1 pour 10.2
Automne 2014	11 366	7 831	3 535	69%	93%	191 (91%)	18.50 €	1 pour 8.24
Eté 2014	25 433	18 450	6 983	73%	90%	387 (82%)	18.04€	1 pour 7.45
Printemps 2014	6 657	4 700	1 957	71%	99%	158 (95%)	12.39€	1 pour 9.78
Hiver 2014	11 344	7030	4 314	62%	80%	193 (86%)	22.35€	1 pour 7.74
Automne 2013	10 783	7 919	2 864	73%	93%	198 (82%)	14.47€	1 pour 8.25
Eté 2013	36 946	24 778	12 168	67%	91%	531 (82%)	22.91€	1 pour 7.62
Printemps 2013	11 437	7 952	3 485	70%	88%	227 (89%)	15.35 €	1 pour 7.85
Hiver 2013	11 503	6 695	4 808	59%	78%	176 (85%)	27.31 €	1 pour 7.70
Automne 2012	12 689	8 761	3 928	69%	86%	216 (82%)	18.18 €	1 pour 7.45
Eté 2012	38 013	30 272	7 741	80%	87%	572 (80%)	13.53 €	1 pour 6.43
Printemps 2012	12 169	8 428	3 741	70 %	79 %	226 (88%)	16.55 €	1 pour 6.45
Hiver 2012	11 307	8 030	3 277	71 %	79 %	189 (83%)	17.33 €	1 pour 7.00
Automne 2011	7758	5 379	2 379	69 %	81 %	123 (90%)	19.34 €	1 pour 5.60
Eté 2011	40 557	29 987	10 570	74 %	90 %	664 (85%)	15.91 €	1 pour 6.40
Printemps 2011	14 712	10 973	3 739	75 %	86 %	273 (80%)	13.69 €	1 pour 7.20
Hiver 2011	14 093	9 814	4 279	70 %	84 %	259 (80%)	16.51 €	1 pour 7.39

### Observations :

Cette session hivernale s'est déroulée sans problèmes particuliers hormis l'annulation d'une journée moto pour cause de mauvaises conditions météorologiques.

Toujours de bons retours en termes de satisfaction des stagiaires et des familles.

Le taux de remplissage est très bon, 90%, avec 20% d'inscriptions extérieures.

### PRINTEMPS 2017

Les 14 stages de la session printemps 2017 se dérouleront sur 9 jours, entre le 18 et le 28 avril 2017. La capacité d'accueil est de 228 places.

L'idée de proposer des journées, ou ½ journées, spécifiques pour les adolescents est évoquée à nouveau. Des propositions en ce sens seront intégrées à la programmation d'été.

### Rapport n°9 : Décisions prises en application de l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités territoriales

Le Président indique au comité qu'aucune décision n'a été prise dans le cadre de ses délégations d'attributions par le Comité.

### Rapport n°6 : Questions diverses

Le prochain comité syndical est fixé au jeudi 15 juin à 18h30 au Château Lapalus de Sancé

Les secondes réunions de suivi des projets périscolaires vont se tenir prochainement.